



## REGROUPEMENT FAMILIAL

**Kosovo**

11.12.2024

### Documents à soumettre personnellement pour le regroupement familial en Suisse

- 3 formulaires de [demande de visa](#) (Visa D) remplis et signés
- 4 photos passeport
- Passeport original + 3 copies du passeport
- Original du certificat de domicile actuel « **Certifikatë e vendbanimit** » + 1 copie
- Original du certificat d'archive actuel « **Vërtetim nga Arkivi** », avec traduction + 1 copie
- Original de l'extrait du casier judiciaire actuel « **Certifikatë mbi dënimet penale** » (voir plateforme officielle e-Kosova), avec traduction + 1 copie

#### De la personne résidante en Suisse :

- 3 copies du passeport (uniquement la page avec photo)
- 3 copies du permis de séjour suisse (si nationalité étrangère)

### Des documents supplémentaires (datant de moins de 6 mois) sont requis dans les cas suivants :

#### A) Couples mariés

- acte de mariage en original « **Certifikatë e martesës** » + 1 copie

#### Si vous êtes mariés sans certificat de capacité matrimoniale suisse :

- original de l'acte de naissance « **Certifikatë e lindjes** », établi par le bureau d'état civil du lieu de naissance + 1 copie
- si précédemment divorcé/e: copie certifiée conforme du jugement de divorce avec mention de son entrée en force original « **Kopje e vërtetuar e vendimit të shkurorëzimit me shënim rreth plotfuqishmërisë** », avec apostille et traduction + 1 copie
- si précédemment veuf/veuve : acte de décès en original « **Certifikatë e vdekjes** » + 1 copie
- en cas de changement de nom : décision du changement de nom avec mention de l'entrée en force original « **Vendimi për ndryshimin e emrit/mbiemrit me shënim rreth plotfuqishmërisë** », avec apostille et traduction + 1 copie

#### B) Regroupement d'enfants auprès d'un parent

- Original de l'acte de naissance « **Certifikatë e lindjes** », établi par le bureau d'état civil du lieu de naissance + 1 copie

#### Si les parents vivent séparés :

- Si l'un des parents réside au Kosovo: il doit se présenter **personnellement** au guichet avec l'enfant et donner son accord écrit. Une déclaration devant un tribunal ou un notaire ne sera pas acceptée.
- si l'un des parents réside dans un pays tiers: copie du permis de séjour et déclaration de consentement certifiée par un bureau de notaire du lieu de résidence, avec apostille et traduction + 1 copie

- C) Les parents qui veulent rejoindre leurs descendants** doivent par contre déposer une « *demande de permis de séjour sans activité professionnelle* » et fournir pour cela les documents suivants :
- tous les documents selon la liste initiale mentionnée sous la rubrique « Documents à soumettre personnellement... »
  - l'original de l'**acte de naissance** de l'enfant + 1 copie)
  - si veuf/veuve: acte de décès en original « **Certifikatë e vdekjes** » + 1 copie
  - Attestation de soutien financier des membres de la famille ou confirmation qu'ils vivront ensemble dans la même logement.

### Documents d'état civil et apostille

Les documents originaux sont destinés à l'autorité compétente en Suisse et ne seront pas rendus. Les photocopies ne sont pas acceptées.

Les traductions doivent être présentées dans une langue nationale suisse ou en anglais.

Les apostilles peuvent être obtenues auprès des autorités suivantes :

#### **Documents d'état civil :**

auprès du Ministère de l'Intérieur

Ministria e Punëve të Brendshme  
Sektori për Regjistrim dhe Status Civil  
Agjencioni për Regjistrimin e Qytetarëve  
Luan Haradinaj, 10000 Pristina

#### **Jugement tribunal et/ou décision :**

auprès du Ministère des Affaires Étrangères

Ministria e Punëve të Jashtme  
Ndërtesa e Ministrisë së Punëve të Jashtme  
Luan Haradinaj, 10000 Pristina

### Emoluments

<https://www.eda.admin.ch/content/dam/countries/countries-content/kosovo/en/Liste-Gebuehren-fuer-Webseite.pdf>

### Prise de rendez-vous

Un rendez-vous ne sera fixé que lorsque nous aurons reçu une confirmation écrite que vous avez en votre possession tous les documents selon cette fiche d'information.

Vous pourrez dès lors demander un rendez-vous en remplissant le [formulaire de contact](#) sur notre site internet :

<https://www.eda.admin.ch/countries/kosovo/fr/home/etc/kontaktform-langfristige-visa.html>



### Indications

L'Ambassade de Suisse se réserve le droit d'exiger des documents et/ou des informations supplémentaires.

La demande sera transmise à l'office cantonal des migrations compétent pour décision. La procédure peut durer longtemps. Pour obtenir des informations sur l'état d'avancement du dossier, veuillez contacter les [Autorités cantonales des migrations et de l'emploi](#).

Dès que vous recevez l'**autorisation** de l'Office des migrations, remplissez le [formulaire de contact](#) sur notre site Internet et téléchargez une copie de l'autorisation ainsi que du passeport du demandeur, afin de prendre rendez-vous pour la délivrance du **visa d'entrée (D)**: <https://www.eda.admin.ch/countries/kosovo/fr/home/etc/kontaktform-schengen-visa.html>

